

Recrute
UN(E) PSYCHOMOTRICEN(NNE)
au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
DE VIRE

Contrat à durée déterminée
Du 1er septembre 2024 au 28 février 2025
Temps de travail : 50 % de temps

Intitulé du poste

Psychomotricien au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) DE VIRE
Poste à 50% sous contrat à durée déterminée (remplacement)

Contexte

Ce poste est positionné à 50% sur le service du CAMSP au sein d'une équipe pluridisciplinaire sous l'autorité d'une responsable de service.

Le CAMSP accueille tout enfant de la conception à 4 ans présentant des signes évocateurs de troubles psychiatriques périnataux maternels et paternels, d'antécédents en période périnatale, de pathologies organiques, de troubles psychoaffectifs, de déficits sensori-moteurs, de troubles du développement psychomoteur. Elle prend en charge ces enfants jusqu'à leur 6 ans. Le CAMSP a également une mission de prévention des troubles relationnels parents-enfant.

Missions et contenu du poste

Le psychomotricien réalise les bilans psychomoteurs sur demande du médecin pédiatre ou sur concertation de l'équipe pluridisciplinaire. Ces bilans peuvent être réalisés dans le cadre d'une démarche diagnostique (ex : TSA, TND). Le psychomotricien met en œuvre une éducation précoce et propose des stimulations psychomotrices. Il accompagne l'enfant dans le cadre de rééducation des troubles du développement psychomoteur. Le psychomotricien inclut les familles dans le cadre des séances de psychomotricité.

Il participe aux temps d'échanges institutionnels en apportant ses compétences professionnelles spécifiques et en contribuant à alimenter la réflexion collective. Il participe avec le reste de l'équipe pluridisciplinaire à la création d'un projet individualisé pour chaque enfant accueilli se déclinant en objectifs et moyens conformément à la loi 2002-2.

Il peut participer à des rencontres extérieures afin d'adapter au mieux l'accompagnement et de pouvoir apporter un autre regard sur le patient.

Rémunération

Conditions d'embauche et salariales de la convention collective du 15 mars 1966.

Compétences requises

Outre le diplôme d'Etat de psychomotricien(ne), débutant accepté, les qualités attendues sont le dynamisme, la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire de manière constructive et soutenue, les aptitudes rédactionnelles, relationnelles, d'adaptation et d'animation.

Jours de présence possible : mercredi, jeudi et vendredi. Présence nécessaire le jeudi (réunion clinique CAMSP).

Merci d'adresser lettre de motivation et CV avant le 9 juin 2024 à:

Mme PINEAU, Présidente de l'association et Monsieur LEMAITRE, Directeur Général

4 rue Raymonde bail 14000 CAEN

Tél : 02.31.53.35.70 Fax : 02.31.74.35.65

siege@mialaret.asso.fr